



Noël en fête à Lavigny

Chères habitantes, Chers habitants,

Voilà une nouvelle année qui se termine en demi-teinte, et plus qu'assez de ces interminables nouvelles de retour d'un nouveau mutant. Il est important de rester positif, de garder de l'espoir, de s'armer de patience, la nouvelle année qui toque à notre porte ne sera que meilleure.

La Municipalité vous souhaite un Joyeux Noël et vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2022 !



Recherche patrouilleurs-euses scolaires remplaçant-e-s

La Municipalité est à la recherche de candidat-e-s pour l'équipe de remplaçant-e-s afin de sécuriser les passages piétons sur le trajet de l'école aux heures de début et de fin d'école.

Il s'agit d'une **activité rémunérée selon les conditions de l'ASSAGIE**, qui plus est, réalisable par petites tranches horaires.

Ce poste est pour vous, si

- vous êtes disponibles aux heures de début et de fin des classes ;
- vous avez 18 ans révolus et jouissez d'une bonne réputation ;
- vous êtes apte à travailler à l'extérieur par n'importe quel temps ;



ATTENTION RECTO-VERSO

- la ponctualité est l'une de vos qualités ;
- vous aimez le contact avec les enfants.



La Municipalité vous remercie donc de bien vouloir faire acte de candidature auprès d'elle. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Willy Favre, Municipal en charge du dossier, au 079 255 36 66.



Vacances hivernales

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'Administration communale fermeront leurs portes dès le

Vendredi 24 décembre 2021 à 12h00

jusqu'au dimanche 2 janvier 2022.

Ils rouvriront le lundi 3 janvier 2022 dès 18h00.





Plan Général d'Affectation (PGA)

En date du 4 décembre 2020, la Direction générale du Territoire et du Logement (DGTL) approuvait le Plan Général d'Affectation (PGA) sous réserve des droits de tiers. Cette décision a fait l'objet d'un rajout d'un article au règlement du PGA concernant les dispositions relatives aux dangers naturels. De plus, l'approbation de la zone d'activité du plan de quartier Le Grand Marais a été suspendue jusqu'à l'établissement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités. Après avoir entrepris les mises en conformité demandées et traité les oppositions à cet objet, le PGA est entré en force le 26 avril 2021. Après un peu plus de 17 ans de révision, il a enfin pu aboutir et pour marquer l'événement, la Municipalité a eu l'honneur de recevoir Madame la Conseillère d'Etat en charge de l'aménagement du territoire, Christelle Luisier Brodard, à Lavigny pour la signature officielle du PGA. Le plan et le règlement en vigueur sont disponibles sur le site internet de la Commune, sous Constructions.

Maison de Commune

Pour faire suite à l'introduction du stationnement payant, quelques changements de signalisation ont été apportés :

- la cour côté ouest : les places de parc sont sises sur un domaine privé (marquage des places en jaune) et sont louées aux locataires des appartements/locaux communaux ;
- les panneaux de parking devant l'épicerie ont également été changés et de nouveaux horaires indiqués.

Merci d'en prendre note.

Divers Travaux

Comme vous avez pu le constater cette année, différentes conduites ont dû être remplacées pour cause d'usure soit :

 conduite d'eau sise au Ch. du Signal - RC30 - Carrefour St-Livres : les travaux seront terminés pour Noël ;

 collecteur du Flumeau : travaux terminés début décembre ;

 conduite Route du Moulin Martinet – Nord Rue de l'Eglise – travaux terminés début septembre ;

 conduite et bouclage Les Dalfines – La Planche – Le Grand Marais – travaux terminés à fin août.

Les Sources d'Arney

La Municipalité porte à votre connaissance qu'elle souhaite améliorer l'approvisionnement de ses sources d'Arney en modifiant les captages qui devraient permettre une amélioration de leurs débits. Ces sources sont très importantes pour



l'alimentation en eau pour notre village, d'autant plus qu'elle est de qualité.

Une réflexion avait déjà été menée en 1991 par un bureau d'hydrogéologie, et pour confirmer ses conclusions, des sondages sont nécessaires. Dans ce cadre, une demande d'autorisation pour effectuer ces sondages a été récemment envoyée au Département de l'Environnement, Division des Eaux souterraines. En cas d'accord, les sondages pourront débuter en janvier 2022, les propriétaires des parcelles concernées ayant été informés du projet, et à réception des résultats, la Municipalité statuera sur la suite à donner au dit projet.